

CONCOURS DE SCÉNARIO DE COURT MÉTRAGE

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de la 25^e édition du Brussels Short Film Festival, l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel (ASA), en collaboration avec le Brussels Short Film Festival, organise un concours de scénario de court métrage.

Le but est d'offrir la possibilité aux scénaristes de présenter un projet personnel à un jury de professionnels et de se voir offrir une aide à l'écriture pendant la durée du Festival. Le lauréat de ce concours se verra attribuer la somme de 500 € offerts par l'ASA.

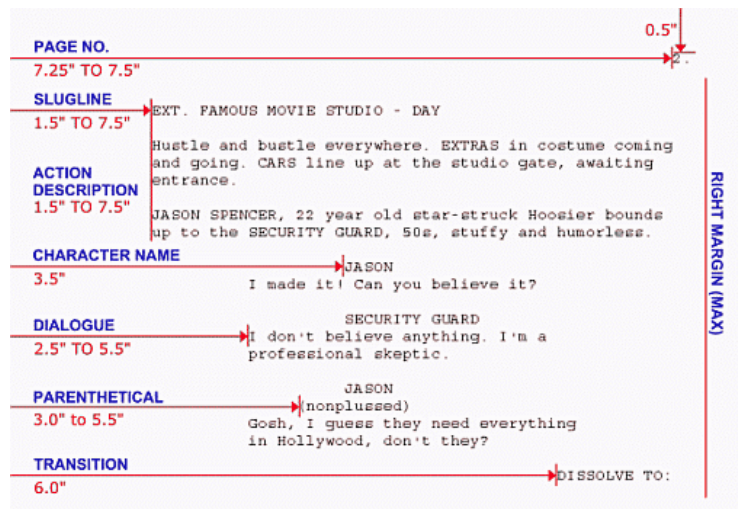
2. ORGANISATION

Le concours de scénario de court métrage est organisé par l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel du 20 avril au 30 avril 2022. Sur base d'un de ses scénarii, chaque participant au concours aura été préalablement sélectionné par un comité.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est exclusivement réservé aux personnes résidant en Belgique. Pour participer au concours, chaque scénariste doit faire parvenir un de ses scénarii déjà écrit et répondant aux critères suivants :

- Le scénario présenté doit être un scénario de court métrage de fiction ne dépassant pas les 25 pages (live action ou animation, pas de documentaire)
- Le scénario doit être une œuvre originale
- Le scénario doit être rédigé en français
- Le scénario doit être déposé auprès d'une société de gestion collective de droits d'auteur
- Le film issu du scénario ne peut pas avoir été réalisé avant le Brussels Short Film Festival ni être en cours de production
- Le thème du scénario est libre
- Le scénario ne peut pas avoir participé à une édition précédente du concours
- Le scénario devra être écrit en Courrier 12 et répondre aux règles de présentation professionnelle comme suit :



- Facultatif : les candidats peuvent joindre une note d'intention du projet (max. 1 page)
- **Merci de porter une attention appuyée à l'orthographe de votre scénario avant envoi**

4. INSCRIPTION ET SELECTION

Pour participer à la sélection, le scénario doit être envoyé en PDF, **avant le 20 février 2022**, à l'adresse suivante : court2022@associationscenarioistes.be

5. SELECTION

Un comité de sélection, désigné par les organisateurs, retiendra 5 scénaristes pour le concours. Les résultats de la présélection seront connus le **31 mars 2022**.

6. DEROULEMENT DU CONOURS

Les 5 auteur.rice.s retenu.e.s auront l'opportunité de développer leur projet durant le Brussels Short Film Festival grâce à deux séances de script-doctoring encadrées par l'ASA. A l'issue de cet accompagnement, les auteur.rices.s devront envoyer leur scénario définitif par email en version PDF. Ces versions définitives seront lues par le jury qui déterminera, sur cette base, le lauréat du concours.

Les dates des séances de script-doctoring et la deadline d'envoi du scénario définitif seront communiquées en avril par l'ASA.

Par ailleurs, dans le cadre du festival, les 5 scénaristes sélectionné.e.e.s participeront, sur base de leur scénario, à deux ateliers organisés par le Brussels Short Film Festival et encadrés par des professionnels :

- un atelier de formation au pitch pour apprendre à présenter au mieux son projet à des producteurs.
- un atelier de speed pitching pour mettre la théorie en pratique : les 5 scénaristes auront 7 minutes pour présenter leur projet à 5 producteur.rice.s. A l'issue des rencontres, les producteur.rice.s présents délibéreront pour remettre le prix du meilleur pitch.

Les informations pratiques concernant ces deux ateliers seront communiquées en avril par le BSFF.

7. ATTRIBUTION DU PRIX

Un jury désigné par les organisateurs et composé de professionnels du cinéma désignera, parmi les 5 scénarii en compétition, le.a lauréat.e du prix du meilleur scénario.

Le prix s'élève à 500 € offerts par l'ASA et sera remis lors de la cérémonie de clôture du Festival.

L'auteur.rice qui remportera le prix du concours s'engage à faire figurer au générique du film si celui-ci est produit la mention suivante : « développé avec le soutien de l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel et du Brussels Short Film Festival ».

8. PROMOTION

Les 5 auteur.rice.s retenu.e.s auront l'occasion, au cours du Festival, de pitcher leur projet devant un panel de producteurs dans le cadre de l'atelier de pitching organisé par le BSFF.

9. LITIGE

Les décisions du jury ne pourront être contestées. Les organisateurs sont les seuls habilités à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

10. DEMANDE DE RETOURS

Les auteur.rice.s dont le scénario n'aura pas été sélectionné auront la possibilité de demander un retour, à condition d'être en ordre de cotisation à l'ASA (<http://www.associationscenarioistes.be/saffilier/>).

Dû au nombre toujours plus croissant de demandes, ce retour se fera par téléphone (max. 15 minutes) avec un des membres du jury de sélection.

Attention ! Cette possibilité de retour n'est pas une séance de script-doctoring. Son but n'est pas de proposer de nouvelles pistes de ré-écriture, seulement offrir la possibilité de savoir ce qui s'est dit du scénario lors de la session de délibération.

A l'issue des résultats de la pré-sélection, la demande de retours sera à envoyer à l'adresse court2022@associationscenarioistes.be pour le 18 avril 2022 au plus tard. Après cette date et réception de la demande de retours par mail, un rendez-vous téléphonique sera alors fixé avec un des membres du jury de sélection.